

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance extraordinaire de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire Jean Pierre Monette, pour être tenue à l'hôtel de ville, le 13<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2017, à 15 h, où il sera pris en considération les sujets suivants :

## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2017

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 13 janvier 2017
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation
4. Résiliation d'un contrat de travail
5. Modification à la résolution numéro 2016.09.202
6. Levée de la séance

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents, Mmes les conseillères Hélène Cummings, Suzanne Beaudin et Ève Darmana et M. le conseiller Samuel Simoneau, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Sont absents au cours de la présente séance, MM. les conseillers Jacques Bissonnette et Marc Perras.

(1.)  
2017.01.014

#### **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 JANVIER 2017**

Le quorum étant constaté, il est 15 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉE par la conseillère Suzanne Beaudin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 13 janvier 2017 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)  
2017.01.015

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉE par la conseillère Suzanne Beaudin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)  
**2017.01.016      CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉE par la conseillère Suzanne Beaudin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 153 du Code municipal (L.R.Q.C.C-27.1).

ADOPTÉE

(4.)  
**2017.01.017      RÉSILIATION D'UN CONTRAT DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT l'historique du dossier de l'employé numéro 32-0049;

CONSIDÉRANT les différents avis antérieurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

PAR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉE par la conseillère Suzanne Beaudin  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le lien d'emploi avec l'employé numéro 32-0049 soit résilié à compter du 13 janvier 2017, 15 heures trente.

ADOPTÉE

(5.)  
**2017.01.018      MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2016.09.202**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings  
APPUYÉE par la conseillère Ève Darmana  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De corriger la résolution numéro 2016.09.202 en remplaçant « de financer la dépense à même le surplus réservé pour le Service de la voirie » par « de financer la dépense par le budget courant (2016) ».

ADOPTÉE

(6.)  
**2017.01.019      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Samuel Simoneau  
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 15 h 15.

ADOPTÉE

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

---

Jean Pierre Monette  
Maire

Je soussignée certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses à la résolution suivante : 2017.01.018.

---

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière